

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
CANTON DE HAVELOCK**

**RÈGLEMENT 251-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251
AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS
RÈGLEMENTAIRES**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000 ;

ATTENDU que le règlement de zonage du canton de Havelock est entré en vigueur le 8 novembre 2004 ;

ATTENDU que le canton de Havelock doit modifier ses dispositions réglementaires afin de se conformer aux règlements 270-2014, 272-2014 et 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'un avis de motion et l'adoption du projet de règlement ont été effectués à la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 27 novembre 2023 à 19h00;

En conséquence, il est proposé par Lori Sutton-Carroll
Appuyée par Vivianne Bleau
Et unanimement résolu par les conseillers présents

Que le règlement portant le numéro 251-16 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement de zonage 251 est modifié à l'article 10.3 par l'ajout à la fin du paragraphe b) du premier alinéa de l'expression suivante :

« , à l'exception d'une garderie en milieu familial ».

Article 2

Le règlement de zonage 251 est modifié à l'article 10.3 par le remplacement au paragraphe e) du premier alinéa de la quantité 0,10 par la quantité « 0,56 ».

Article 3

Le plan de zonage à la cédule A est remplacé par le plan zonage joint à l'annexe A du présent règlement.

Article 4

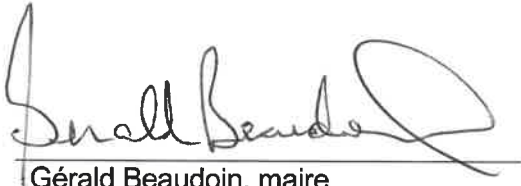
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CANTON DE HAVELOCK

Avis de motion : 6 novembre 2023
Adoption du projet de règlement : 6 novembre 2023
Assemblée publique de consultation : 27 novembre 2023
Adoption du règlement : 4 décembre 2023

Certificat de conformité de la MRC : 18 janvier 2024
Entrée en vigueur : 18 janvier 2024

Copie Certifiée Conforme à Havelock, Québec
Ce 6^e jour de décembre 2023



Gérald Beaudoin, maire



Mylène Vincent, directrice générale et
greffière-trésorière

Annexe A

Cédule A
Plan de zonage

